



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données d'Actalians (Opca des professions libérales). Il propose une photographie comparative des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue sur trois années 2013, 2014 et 2015 au niveau du secteur et de chaque branche professionnelle.



TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION PLUTÔT MODESTE

Au sein de la branche, moins d'un salarié sur cinq est parti au moins une fois en formation en 2016. Cette proportion est similaire à celle observée pour le secteur.

Près d'un quart des entreprises a envoyé au moins un salarié en formation. Par rapport à l'ensemble du secteur, les entreprises de la branche sont tout autant formatrices.

Le plan de formation est le principal dispositif mobilisé. La professionnalisation est modérément utilisée.

Deux changements interviennent à partir de 2016 :

- les données collectées par Actalians ne couvrent plus les DOM. Les volumes sont donc un peu moins importants que ceux figurant dans les éditions précédentes du baromètre ;
- afin de mieux rendre compte des pratiques, les taux de formation sont calculés sur une base annuelle et non-plus trisannuelle. En conséquence, ils sont moins élevés.

Nombre d'entreprises cotisant à Actalians et de salariés

			Ompl
Nombre d'entreprises	464	13 493	107 488
Effectif (ETP)	2 600	51 977	394 714

Taux d'accès à la formation

Branches professionnelles	Taux d'accès des salariés à la formation				Taux d'entreprises formatrices			
	Cpro	Ppro	Plan	Autre	Cpro	Ppro	Plan	Autre
	0,34 %	0,31 %	13,89 %	0,65 %	1,72 %	0,43 %	23,71 %	3,02 %
	0,96 %	1,36 %	12,52 %	0,77 %	3,99 %	5,47 %	15,99 %	2,25 %
Ompl	1,07 %	0,57 %	18,30 %	0,46 %	3,59 %	1,95 %	21,52 %	1,33 %

Cpro : contrat de professionnalisation

Ppro : période de professionnalisation



Secteur juridique

Branche professionnelle



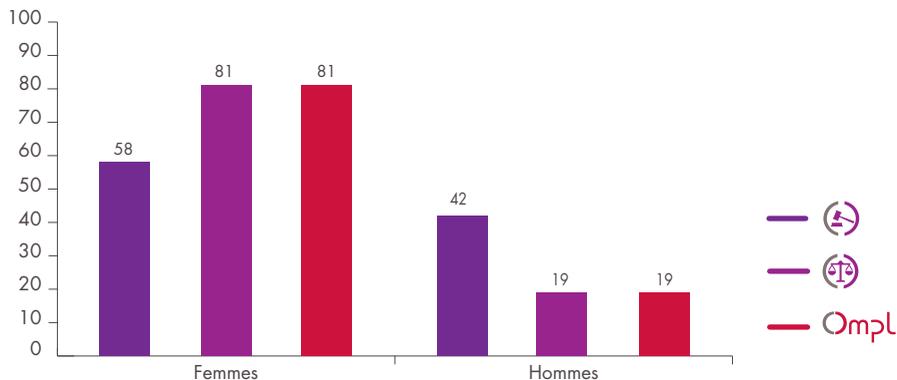
Offices de commissaires-priseurs
judiciaires et Sociétés de ventes
volontaires de meubles
aux enchères publiques



ACCÈS À LA FORMATION SIMILAIRE SELON LE GENRE

Dans la branche, 58 % des salariés formés sont des femmes. Cette proportion est proche de celle qu'elles détiennent au sein de la branche (58 %).

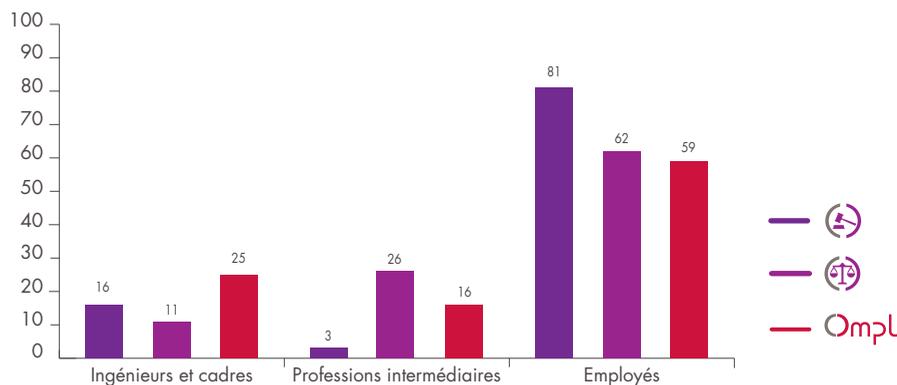
Répartition des stagiaires par genre (en %)



ACCÈS DIFFÉRENCIÉ SELON LA CATÉGORIE SOCIALE

Les employés sont surreprésentés parmi les stagiaires (81 % des formés et 59 % des salariés). En revanche, les autres catégories sociales bénéficient d'un moindre accès à la formation professionnelle.

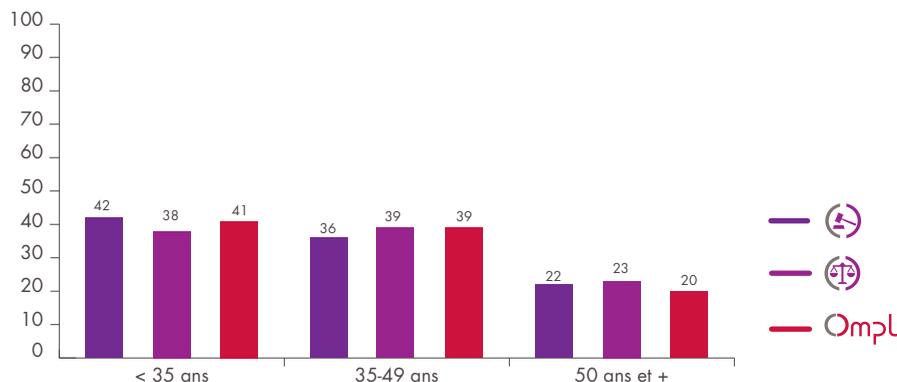
Répartition des stagiaires par catégorie sociale (en %)



ACCÈS INÉGAL SELON LA CLASSE D'ÂGE

Les salariés de moins de 35 ans sont proportionnellement plus nombreux parmi les stagiaires : 42 % des formés et des salariés. Les autres salariés sont dans une situation moins favorable.

Répartition des stagiaires par tranche d'âge (en %)





ACCÈS INÉGAL À LA FORMATION SELON LA TAILLE D'ENTREPRISE

Les salariés de TPE (moins de 9 salariés) sont sous représentés parmi les stagiaires : 51 % des stagiaires alors que ces entreprises emploient 59 % des salariés de la branche. En revanche, les entreprises de 10 salariés et plus regroupent 49 % des stagiaires contre 42 % des salariés.



ACCÈS ASSEZ ÉQUITABLE SELON LA DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL

Les salariés à temps partiel se forment proportionnellement presque autant que ceux à temps complet : ils représentent 15 % des stagiaires contre 18 % des salariés.



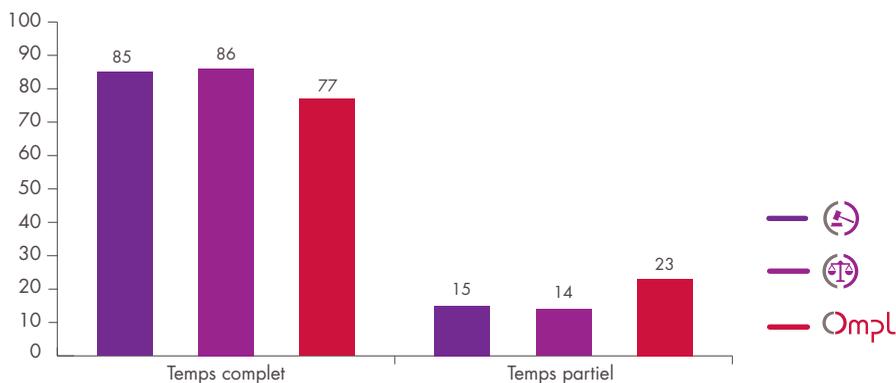
SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Le taux d'accès au plan de formation varie fortement d'une région à l'autre. Il est maximal pour la région Bourgogne-Franche-Comté (1 %) et le taux le plus bas est atteint pour la Corse (0 %).

Répartition des stagiaires par tranche d'ETP (en %)



Répartition des stagiaires par durée du temps de travail (en %)



Taux d'accès des salariés à la formation par région

Régions	Cpro	Ppro	Plan	Autre
Auvergne-Rhône-Alpes	0,53 %	0 %	11,64 %	0 %
Bourgogne-Franche-Comté	0 %	0 %	66,67 %	8,33 %
Bretagne	0,52 %	0 %	12,95 %	0 %
Centre-Val de Loire	0 %	0 %	15,65 %	0 %
Corse	0 %	0 %	0 %	0 %
Grand Est	0 %	0 %	1,80 %	0 %
Hauts-de-France	0 %	0 %	12,30 %	0,53 %
Île-de-France	0,37 %	0,52 %	13,64 %	0,82 %
Normandie	1,35 %	0 %	22,30 %	0,68 %
Nouvelle-Aquitaine	0 %	0 %	20,31 %	0 %
Occitanie	0 %	0 %	8,70 %	0 %
Pays de la Loire	0 %	0 %	5,81 %	1,16 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,61 %	1,22 %	23,78 %	1,83 %
Ensemble	0,34 %	0,31 %	13,89 %	0,65 %